



Un conseil de vie collégienne : pourquoi faire ?



Les élèves peuvent déjà s'engager au collège en tant que :

- Délégués de classe ou suppléants
- Eco délégués
- Membres de la commission animation
- Membres de la commission self



Ainsi ils peuvent participer :

- aux conseils de classe
- aux conseils de discipline
- au club « les souris vertes »
- aux animations ...



Il y a dans notre collège de nombreuses actions faites ... par les jeunes !

Il s'agit d'officialiser cela en créant :

un **CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE**

S'engager dans le Conseil de Vie Collégienne, c'est :

- Participer à la vie du collège : le collège est un lieu où les élèves passent beaucoup de temps. Il est important qu'ils s'investissent dans ce lieu
- Faire des propositions dans le but d'améliorer l'ambiance du collège, les relations avec les élèves, entre les élèves et les adultes
- Apprendre à dialoguer, à échanger, à débattre : à l'occasion de réunions, les membres du Conseil de Vie Collégienne apprennent à défendre leurs idées, écouter celles des autres et les respecter, mettre en place des projets
- Apprendre à devenir des citoyens qui agissent pour le bien des autres

